

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur Albert GOFFART
Directeur
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 02/pfd/156033 / D2232Mon019
N/Réf : AVL/KD/AUD-3.10/s.350
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

Objet : AUDERGHEM. Rue Jacques Bassem – parc du Bergoje : abattage de 15 arbres.

Demande de permis unique.

(Dossier traité par Mme C. Defosse – D.U. et M. H. Vanderlinden – D.M.S.)

En réponse à votre lettre du 2 juin 2004, en référence, réceptionnée le 9 juin, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 30 juin 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis favorable sur l'abattage de 11 arbres et défavorable sur les 4 autres.

La demande d'abattage porte sur 15 arbres dont 5 châtaigniers, 3 hêtres, 3 chênes pédonculés, 1 érable sycomore, 1 frêne, 1 marronnier commun et 1 peuplier grisard. Le dossier est établi de manière tout à fait satisfaisante en ce qui concerne le repérage des arbres sur le terrain. Toutefois, la CRMS estime que l'évaluation de leur état de santé et la justification de la décision d'abattage manquent de précision. La CRMS relève que l'identification des essences est erronée dans deux cas, l'examen des arbres a été effectué uniquement en période hivernale et l'argumentation est souvent incomplète et non pertinente.

Dès lors, la Commission émet un avis favorable sur la demande d'abattage de 11 arbres sur 15, soient les n^{os} 1, 2, 3, 5, 7, 8, 9, 10, 12, 13 et 15. En revanche, elle s'oppose à l'abattage des arbres n^{os} 4 (chêne pédonculé) et 6 (châtaignier) pour lesquels l'intervention constitue un risque de dégradation du versant de vallée abrupt et sableux; de l'arbre n^o 11 (châtaignier) dont la soi-disant 'déficiência interne' n'est étayée par aucun test résistographique et l'arbre n^o 14 (chêne pédonculé) pour lequel le diagnostic 'condamné à court terme' paraît exagéré s'agissant d'un chêne et fondé sur un test résistographique dont l'interprétation est incertaine.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire
C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.

J. DEGRYSE
Président